

**emoa.**

Mutuelle du Var

## **Rapport Energie Climat**

*sur la prise en compte des critères  
Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance  
(ESG) et les moyens mis en œuvre pour  
contribuer à la transition énergétique et  
écologique*

**Exercice 2023**

**Conseil d'Administration  
Du 4 avril 2024**

**EMOA Mutuelle du Var**

89 Place de la Liberté  
83 000 TOULON Cedex

[www.mutuelle-emoa.fr](http://www.mutuelle-emoa.fr)

*Mutuelle soumise au Livre II du Code de la Mutualité  
N° SIREN 783 169 220- N° LEI 969500G6KTQV8G5XF417*

## **PREAMBULE**

En application de l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier modifié par la loi 2019—1147 du 08/11/2019 relative à l'énergie et au climat, le Conseil d'Administration établit, chaque année, un rapport sur la démarche générale de la Mutuelle en matière de prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les informations contenues dans ce rapport sont déterminées par décret.

Les critères ESG constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable et permettent d'évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

- ✓ Le critère environnemental tient compte de : la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la prévention des risques environnementaux.
- ✓ Le critère social prend en compte : la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés, la chaîne de sous-traitance (supply chain) et le dialogue social.
- ✓ Le critère de gouvernance vérifie : l'indépendance du conseil d'administration, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

Il est nécessaire dans une stratégie de développement durable et d'investissement responsable de relier la performance financière d'une entreprise à son impact environnemental et social.

## **A. DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE**

### **A.1. Résumé de la démarche**

La prise en compte par notre Mutuelle des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance s'inscrit dans une démarche globale d'intégration des principes du Développement Durable dans notre activité.

Cette prise en compte dans notre quotidien est plus ou moins ancienne selon les items. Elle répond à une double préoccupation : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos adhérents et celui du respect de nos valeurs mutualistes.

Cette démarche trouve son application au travers de nos politiques écrites arrêtées par le Conseil d'administration.

- **Notre politique d'achat et d'externalisation** est définie selon 3 axes majeurs : l'efficacité économique, la déontologie et la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de gouvernance.

La prise en compte du développement durable apparaît comme une évidence dans la gestion des achats. La fonction achat est ainsi un acte majeur pour atteindre les objectifs définis en s'imposant ses propres règles de fonctionnement dans la gestion avec les fournisseurs :

- Respect de l'environnement,
- Priorité aux achats de proximité s'ils répondent en tout point par ailleurs au besoin de la mutuelle,
- Maîtrise du recyclage des déchets,
- Limitation des transports et de leur empreinte carbone,
- Priorité donnée aux fournisseurs qui s'engagent à respecter les règles du développement durable.

Cette politique s'est concrétisée dès 2017 par la mise en place d'une collecte papier et gobelets en plastique effectuée par une entreprise adaptée dont la vocation est à la fois sociale (créer des emplois locaux pour des personnes en difficulté d'insertion ou en situation de handicap) et environnementale (participer activement à la protection de l'environnement).

Concrètement, en 2023, dans nos locaux, 741 kilos de papiers ont été collectés et recyclés sur l'année.

- En termes d'impact social, cette activité correspond à 13 heures de travail confié à des personnes en difficulté.
- Les bénéfices environnementaux représentent, quant à eux, une économie équivalente à :
  - ✓ 13 arbres non coupés,
  - ✓ 17 m<sup>3</sup> d'eau,
  - ✓ 3 703 KWh,
  - ✓ 222 kg de CO<sub>2</sub>

Soit environ l'équivalent de 85 bains, 1 moi de consommation électrique d'un foyer français et 65 AR Paris/Marseille en TGV.

La baisse constatée depuis 2 ans de la collecte (1 285 kilos de papiers collectés en 2021) est la conséquence d'une stratégie globale de prise en compte des enjeux de développement durable par la réduction de notre consommation de papier grâce à la dématérialisation ainsi que par décision de ne plus fournir de gobelets jetables, les salariés utilisant désormais des contenants durables.

Par ailleurs, la politique achat est un levier possible pour aider les personnes en situation de handicap à l'insertion ou la réinsertion sociale et professionnelle. Ainsi, la mutuelle fait appel à un ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) pour l'entretien des espaces verts de ses sites.

De plus, après les travaux de rénovation de la toiture, de la façade, du chauffage/climatisation et du relamping de notre siège administratif de Six-Fours, nous avons également procédé au relamping de plusieurs agences afin de réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage.

Concernant nos actions de communication, nous privilégions les supports durables et/ou recyclables, notamment pour :

- Nos agendas qui, désormais, n'ont plus de couverture plastifiée mais une couverture en carton recyclé,
- Nos cartes de vœux qui sont également réalisées sur du papier recyclé,
- Nos supports promotionnels sont réutilisables d'une année à l'autre.

Par ailleurs, notre imprimeur répond aux certifications PEFC, IMPRIM'VERT et aux normes ISO 9001.

Enfin, nos travaux sont orientés vers la dématérialisation, grâce à la mise à disposition d'espaces en ligne permettant la gestion du contrat et/ou de la relation à distance, pour les adhérents, les entreprises et les professionnels de santé.

Aussi, l'analyse effectuée dans le cadre de la déclaration Ecofolio nous a permis de constater que notre consommation de papier/carton s'est réduite de 31% entre 2022 et 2023 (de 4.9 tonnes à 3.4 tonnes).

- **Notre politique de gestion des risques** prévoit également la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance.

En effet, EMOA Mutuelle du Var a mis en place depuis plusieurs années une politique globale en matière de prévention / sécurité / formation et qualité de vie au travail à destination de son personnel.

Elle porte également une attention particulière au dialogue social, représenté par les élus du Comité Social et Economique afin de mener des actions conjointes à destination des salariés.

En 2023, nous avons déployé les actions suivantes :

- Volet « Santé et d'Hygiène »
  - ✓ Passage régulier des agents d'entretien au sein des agences et journalier au sein du siège administratif de Six-Fours.
  - ✓ Nettoyage des moquettes sur le site de Six-Fours.
  - ✓ Dératisation du site de Six-Fours.
  - ✓ Entretien des climatisations par nos prestataires pour l'ensemble de nos sites.
- Volet prévention / sécurité :
  - ✓ Formations sur la sécurité à destination des salariés : Manipulation des extincteurs, recyclage SST (Sauveteur Secouriste du travail), Habilitation électrique et recyclage électrique (maintien dans la fonction), Formation guides et serres files.

- ✓ Présence de 3 référents en interne intervenant sur la sécurité et la prévention qui ont bénéficié de formations en lien avec cette mission.
  - ✓ Stage d'écoconduite pour les utilisateurs des véhicules de fonction.
  - ✓ Contrôle annuel sur l'ensemble de nos sites, par nos prestataires, des installations électriques et de nos systèmes de sécurité incendie.
  - ✓ Contrat d'entretien avec nos prestataires SICLI (extincteurs) + APAVE (électrique) afin de garantir la sécurité en matière d'incendie et d'électricité.
  - ✓ Installation d'un onduleur sur la porte automatique sur l'agence d'Hyères.
  - ✓ Changement de l'ensemble des alarmes anti-intrusion dans nos agences.
  - ✓ Entretien du parc automobile (contrats d'entretiens, pneus ...).
  - ✓ Entretien de l'ascenseur sur le site de Toulon.
- Volet qualité de vie / bien-être au travail :
- ✓ Réaffirmation, dans l'accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes de l'engagement de réaliser les réunions en interne sur une plage horaire afin de respecter les contraintes personnelles des salariés (9h/12h-14h/17h).
  - ✓ Accord de télétravail permettant aux salariés éligibles de réaliser entre un et deux jours par semaine leur mission à leur domicile.
  - ✓ Achat de PC portables, sacs, et casques d'écoute pour la mise en place du télétravail.
  - ✓ Achat de souris ergonomiques, sur sollicitation du CSE, pour l'ensemble des salariés qui en ont fait la demande (50% des Effectifs).
  - ✓ Achat de stores occultants sur l'agence de Brignoles.
  - ✓ Adaptation du poste de travail d'un salarié RQTH.
  - ✓ Veille de la disponibilité de l'eau et du café sur l'ensemble des sites.
  - ✓ Rénovation de l'agence de Toulon avec amélioration du confort de la salle de pause.
- **Notre politique de placement** formalise la prise en compte des critères ESG en prévoyant qu'à rentabilité et niveau de risque équivalent, la mutuelle doit privilégier les investissements favorisant des actions positives en matière sociale, environnementale ou de gouvernance.
- Concrètement, cette démarche est intégrée dans nos choix de placement puisque, en 2023, **18 % de nos placements** portent sur des placements labellisés « green notes » ou ISR ou encore dont les sous-jacents sont des entreprises européennes sélectionnées en fonction de l'importance de leur engagement en faveur du climat et/ou du développement durable.

**A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte**

Le rapport annuel sur la démarche générale de la Mutuelle en matière de prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique est mis à disposition sur notre site internet.

Par ailleurs, nous communiquons annuellement auprès de nos adhérents, via les réseaux sociaux sur l'évolution de nos économies en matière de consommation de papier dans le cadre de la collecte organisée par notre partenaire.

**A.3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion**

Nous n'attribuons pas de mandat de gestion.

**A.4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci**

Nous n'avons pas adhéré à une charte ou effectué de démarche en vue de l'obtention d'un label dans le cadre cité.

**B. LISTE DES PRODUITS FINANCIERS MENTIONNES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 ET 9 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019 SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS (SFDR)**

Emao Mutuelle du Var a investi dans les produits financiers prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ci-dessous :

- Parts sociales SCPI Elysée Pierre
- Parts sociales SCPI PFO2 Perial
- Parts sociales SCPI Primovie
- EMTN Autocall dégressif MSCI Green 50
- EMTN Lock in MSCI Green 50

Ils représentent respectivement les parts suivantes de nos encours :

	Total	dont Label ISR/ Engagement ESG
CAT, DAT et Livrets	39%	
Titres de participations-Actions	2%	
Placements obligataires et dérivés	42%	10%
SCPI	11%	100%
Immobilier Propre	6%	
Autres placements financiers	1%	
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>16%</b>

Notre engagement en matière de durabilité se traduit en priorité sur nos investissements immobiliers et en particulier au travers de SCPI qui sont toutes labellisées ISR et ont une démarche ancienne et continue dans la promotion du développement durable et la réduction de l'impact carbone des bâtiments dont elles ont la charge.

Par ailleurs, comme le permet notre politique d'investissement, nous allouons régulièrement une part de nos placements obligataires et dérivés à des produits labellisés « green notes ». Cette part représente, en 2023, 10% de l'enveloppe des produits obligataires et dérivés.

Au global, en 2023, **16% de nos placements** portent sur des placements labellisés « green notes » ou ISR ou encore dont les sous-jacents sont des entreprises européennes sélectionnées en fonction de l'importance de leur engagement en faveur du climat et/ou du développement durable.